



**Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°1296 de l'honorable Député Monsieur Dan BIANCALANA au sujet du nouveau réseau judiciaire européen en matière de lutte contre la criminalité organisée (EJO CN).**

L'ampleur de la menace et la dimension globale de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée exigent une réponse solide tant au niveau national qu'au sein de l'UE ainsi qu'au niveau mondial pour garantir la sécurité de nos citoyens. Souvent, les instruments classiques de coopération judiciaire se révèlent trop lents pour démanteler efficacement les réseaux de criminalité organisée, qui nécessitent une approche transfrontalière rapide, flexible et adaptée à l'évolution constante du crime.

Pour renforcer la résilience des plateformes logistiques, démanteler les réseaux criminels, intensifier les efforts de prévention ainsi que pour renforcer la coopération avec les partenaires internationaux, la Commission européenne avait proposé en date du 18 octobre 2023 une feuille de route de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée (« EU Roadmap »), en définissant dix-sept mesures ciblées et concrètes, divisée en quatre axes prioritaires.

Le réseau judiciaire européen en matière de lutte contre la criminalité organisée (EJO CN) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre d'une de ces mesures par l'adoption au mois de juin 2024 de « Conclusions du Conseil sur la création d'un réseau judiciaire européen en matière de criminalité organisée ». Ce nouveau réseau vise à fournir une plateforme d'expertise spécialisée à l'appui des autorités judiciaires dans le domaine de la criminalité organisée. Il facilitera et renforcera avant tout la coopération entre les autorités judiciaires compétentes chargées de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée et garantira ainsi que les ressources sont mises en commun de manière efficace, tout en évitant de faire double emploi de structures et compétences existantes.

Le réseau EJO CN se concentrera sur des sujets stratégiques, l'échange d'expertise et de bonnes pratiques ainsi que l'échange sur les tendances et évolutions générales. Les discussions porteront, dans une première phase, prioritairement sur la criminalité organisée en matière de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le Luxembourg sera représenté au sein du réseau qui réunira des experts nationaux chargés des enquêtes pénales, principalement des membres du parquet et, s'il y a lieu selon le contexte national, des juges d'instruction ou des agents des services répressifs. Eurojust fournira le soutien logistique et opérationnel nécessaire à l'accomplissement des tâches du réseau.

Une première réunion du réseau EJO CN a eu lieu fin septembre 2024 dans les locaux d'Eurojust. Cette première réunion a été dédiée aux fonctions, aux tâches et à la composition du réseau. Les membres du réseau ont également commencé à identifier les défis rencontrés dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière.

Un programme de travail sur deux ans sera élaboré afin de guider et structurer les travaux futurs du réseau. La présidence du réseau est assurée par la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

Luxembourg, le 5 novembre 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue